

Bulletin d'adhésion 2023

Adhésion valable du 01/01/2023 au 31/12/2023

NOM
PRÉNOM
ENTREPRISE
ADRESSE
CODE POSTAL COMMUNE
TÉLÉPHONE
E-MAIL
DATE DE NAISSANCE

- ☐ Je souhaite recevoir le bulletin technique grandes cultures
☐ Je souhaite recevoir le bulletin technique maraîchage

VOUS ÊTES :

☐ **AGRICULTEUR BIO OU EN 2^{ÈME} ANNÉE DE CONVERSION**

- ☐ EN SOCIÉTÉ À PLUSIEURS ASSOCIÉS EXPLOITANTS : 80 €/exploitant
☐ EN INDIVIDUEL OU EN SOCIÉTÉ À 1 SEUL EXPLOITANT : 130 €
☐ COTISANT SOLIDAIRE : 65 €

Vos productions :

☐ **AGRICULTEUR CONVENTIONNEL OU EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE CONVERSION : 65 €**

Vos productions :

☐ **CANDIDAT À L'INSTALLATION, AGRICULTEUR RETRAITÉ, PARTICULIER / SYMPATHISANT : 30 €**

☐ **ASSOCIATIONS PARTENAIRES, ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE : 70 €**

☐ **DISTRIBUTEUR / TRANSFORMATEUR : 100 €**

☐ **DON LIBRE : en plus de mon adhésion, je souhaite donner €**

MODE DE RÈGLEMENT :

- Chèque (à l'ordre de Vienne Agrobio)
- Virement coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1940 6000 4467 1726 7063 337 BIC : AGRIFRPP894

Les informations recueillies dans ce bulletin sont nécessaires à l'enregistrement de l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, seront utilisées à des fins statistiques et pour envoyer des informations du réseau Bio Nouvelle-Aquitaine. En remplissant ce bulletin vous donnez votre accord pour le traitement et l'utilisation de vos données dans ces conditions. Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à vos informations en nous contactant.

☐ J'accepte de recevoir des messages par SMS (agenda, rappel d'inscription aux formations,...). Possibilité de se désinscrire à tout moment.

Qui sommes-nous ?

• Une Association loi 1901, composée de producteurs en bio ou en conversion et également d'acteurs du territoire qui soutiennent l'agriculture biologique (transformateurs, distributeurs, consommateurs, ...).

Vienne Agrobio représente les producteurs de la Vienne au sein de Bio Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) et de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique).

• Un Conseil d'Administration se réunit tous les deux mois pour débattre des projets en cours, échanger sur les orientations de l'association et proposer des idées innovantes.

• Une équipe de 6 salariées pour mener à bien ces actions.



Vienne Agrobio

Agropôle

2133 route de Chauvigny
86550 Mignaloux Beauvoir

T • 05 49 44 75 53

M • vienneagrobio@orange.fr

W • www.bionouvelleaquitaine.com

Les informations recueillies dans le bulletin ci-joint sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concerne.

Vienne Agrobio est soutenu financièrement par :



• VIENNE AGROBIO •



Les missions de la Fnab

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

- Mobilisation auprès des politiques (France, Europe) pour le développement de l'agriculture biologique.
- Défense des producteurs bio et des filières bio.
- Participation très active dans les batailles au niveau européen pour la réglementation bio, pour une PAC plus juste et pour des aides bio (Crédit d'Impôt, réforme de la PAC).

Les missions de Bio Nouvelle-Aquitaine

Fédération Régionale d'Agriculture Biologique

- Support : une équipe de 40 salariés est mise à disposition pour les groupements départementaux.
- Coordination des actions de développement de l'agriculture biologique sur le territoire. Ces actions sont organisées autour de 4 pôles : vie associative locale, économie et territoire, futurs bio et production.
- Définition des priorités sur son territoire par chaque groupement départemental.

Vienne Agrobio

Échelon départemental des Fédérations Nationale et Régionale pour l'Agriculture Biologique

Département



• VIENNE AGROBIO •

Région



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •

National



• FNAB •

Pourquoi adhérer à Vienne Agrobio?

ÊTRE INFORMÉ

de l'actualité des filières bio, des évolutions réglementaires, des aides à la bio... Ces informations vous sont données au moyen :

- des bulletins et guides techniques,
- des lettres d'infos plus locales, par département.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

dans vos démarches d'installation, de conversion, de développement de projets ou de transmission.

ÊTRE RÉFÉRENCÉ

dans le guide des producteurs bio de la Vienne.

BÉNÉFICIER DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS

- Pour toutes les formations organisées par le réseau Bio Nouvelle-Aquitaine (plus de 150 dates par an).
- Pour toutes nos prestations techniques.
- Pour des outils de communication et pour les événements organisés par Vienne Agrobio.

ÊTRE CONSEILLÉ TECHNIQUEMENT

pour optimiser votre production biologique.

ÉCHANGER ENTRE AGRICULTEURS

lors des rencontres techniques organisées (maraîchage, arboriculture, élevage, grandes cultures...).

DÉVELOPPER VOS CIRCUITS DE VENTE

Vienne Agrobio peut vous mettre en relation avec les opérateurs économiques en recherche de produits bio locaux (restauration collective, AMAP, marchés bio, magasins spécialisés,...).

ADHÉRER À VIENNE AGROBIO, C'EST FAIRE PARTIE D'UNE STRUCTURE QUI REPRÉSENTE ET DÉFEND LES INTÉRÊTS DES PRODUCTEURS BIO ET D'UN RÉSEAU LOCAL, DYNAMIQUE ET CONVIVIAL !

Les missions de Vienne Agrobio

- Représenter et défendre les intérêts des producteurs bio.
- Accompagner les producteurs dans leur système vers une plus grande durabilité sociale, environnementale et économique.
- Faciliter l'installation des porteurs de projet et la transmission des fermes en bio.
- Développer des filières bio, locales et solidaires.
- Promouvoir l'agriculture biologique auprès des agriculteurs, des élus et du grand public.

COMMENT EST UTILISÉE MA COTISATION ?

Sur chaque cotisation perçue, Vienne Agrobio reverse une partie :

- > à la FNAB, fédération nationale
- > à Bio Nouvelle-Aquitaine, fédération régionale
- > à INTERBIO Nouvelle-Aquitaine

Le reste de la cotisation permet à la structure départementale de mener ses actions d'accompagnement et de défense de l'agriculture biologique.